



Fonctionnement du compte courant de l'agent général

Par **zazounette**, le **10/03/2009** à **21:57**

Bonjour, je souhaiterais savoir le fonctionnement du compte courant de l'agent général. Pourquoi les courtiers d'assurance n'ont-ils pas l'obligation d'avoir un compte spécifique pour le maniement des fonds ? Merci. bien cordialement

Par **chaber**, le **14/03/2009** à **08:59**

Bonjour,
Un courtier ou un agent général travaille avec un compte bancaire à son nom.
Certains assureurs imposent à leurs agents généraux d'ouvrir un compte spécial: Cie X Mr ou Mme Y
Ceci leur permet d'avoir un accès immédiat au marché financier.